

### 3<sup>e</sup> DELIBERATION DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :

Date de convocation : 25/08/2025

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq

et le jeudi quatre septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFIER-ARDENT Catherine, ARNAUD Jérôme

Etaient absent(e)s excusé(e)s : REBOULET Franck, BERTRAND Michèle

Valérie FRAC est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

#### Objet : Budget MSP – Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire indique que, suite à la notification de la subvention FEDER, l'obtention du prêt de la banque des territoires et la régularisation de frais d'études demandée par le Centre des Finances Publiques, il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires du budget MSP

La décision modificative s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses				Dépenses			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
			0,00 €	231	722 824,47 €	900 168,97 €	1 622 993,44 €
			0,00 €	2135	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
			0,00 €	2158	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL dépenses</b>		<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL dépenses</b>		<b>940 168,97 €</b>	
Recettes				Recettes			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
				1317	0,00 €	409 783,97 €	409 783,97 €
				1641	0,00 €	530 385,00 €	530 385,00 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL recettes</b>		<b>940 168,97 €</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'accepter les propositions de M. Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL



**Certifiée exécutoire**  
**Reçue en Préfecture le :**

**Publiée ou notifiée le :**